



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-100822>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-100822**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Ville de Dieppe

**Correspondant :** LANGLOIS Nicolas, Maire de Dieppe

**Adresse :** Hôtel de Ville, Service de la Commande Publique, Parc Jehan Ango, 76200 DIEPPE

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0235066054

**Courriel :** [commandepublique@mairie-dieppe.fr](mailto:commandepublique@mairie-dieppe.fr)

**Adresse internet :** <https://www.dieppe.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** REALISATION D'ETUDES DE POLLUTION (FRICHES « EUROPCAR » ET « CASEAU », TERRAIN « VAL D'ARQUET »)

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** La consultation est passée par Procédure adaptée. Le marché court à compter de sa date de notification et s'achèvera à la date de validation définitive et sans réserve de la mission matérialisée par un ordre de service pris par la Ville de Dieppe. Les prix mixtes sont actualisables selon les modalités explicitées dans le CCAP. Cette consultation ne comporte ni tranche optionnelle, ni prestation supplémentaire éventuelle et elle prohibe les variantes. Le délai d'exécution propre à chaque site (Friche "EUROPCAR", Friche "Caseau", Terrain "Val d'Arquet) est mentionné dans le dossier de consultation des entreprises

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Aucun cautionnement ni aucune garantie ne sont exigés

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglent :** Budget fonctionnement Pour chaque site précisé dans le DCE, la Ville de Dieppe procède par paiements partiels définitifs après constatation du service fait caractérisé par l'émission d'un ordre de service

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Si les cotraitants n'ont pas habilité le mandataire à les engager contractuellement, chaque membre du groupement doit expressément signer les documents. Nota bene : un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

**Autres renseignements demandés :** Renvoi au règlement de la consultation

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)**

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

**Type de procédure :** procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

**Date limite de réception des offres :** 03/10/2025 à 12:00

**Délai minimum de validité des offres :** 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2523

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Modalités d'ouverture des offres : Date: 03 oct. 2025 Lieu : HOTEL DE VILLE DE DIEPPE Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI Les agents composant le service de la Commande Publique de la Ville de Dieppe ou, le cas échéant, toute personne dûment habilitée par la Ville de Dieppe Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :L'execution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :La certification réglementaire dans le domaine des Sites et Sols Pollués (SSP) (conformément à l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement) est obligatoire. Le candidat ne disposant pas d'une telle certification et sous peine de l'irrecevabilité de sa candidature devra produire à l'appui de celle-ci une certification équivalente reconnue par le droit de l'Union européenne traduite en langue française. La Ville de Dieppe appréciera alors souverainement la recevabilité de la certification ainsi présentée.Instance chargée des procédures de

recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 RouenCedex 1 Tél : 0232081270 Fax : 0232081271Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics , Mme Régine QUESNET, 22 mail Pablo Picasso , BP 24209 44042 NantesCedex 1 Tél : 0253467983Mel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 RouenCedex 1 Tél : 0232081270 Fax : 0232081271Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement, électroniquement et exclusivement sur le site internet suivant "<https://www.marches-publics.info>". En cas de retrait anonyme du DCE sur le site de dématérialisation susmentionné, vous êtes informé que si le présent avis fait l'objet d'une modification, d'un rectificatif, d'une correspondance ou est déclaré sans suite, vous n'aurez pas ces informations. Elles seront adressées uniquement aux entreprises identifiées. Le dossier contenant la candidature et l'offre devra être déposé sur la plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) avant la date et l'heure limites de remise des plis. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation, ainsi que ceux qui n'auraient pas respecté les conditions de réception mentionnées précédemment, ne seront ni ouverts, ni analysés, ni retenus, conformément à l'article R2143-2 du Code de la commande publique. La remise d'une offre par le candidat vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des documents composant le dossier de consultation des entreprises dans leur dernière version publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics avant l'expiration de la date de remise des plis. Les marques et autres libellés commerciaux éventuellement cités dans le dossier de consultation ont uniquement une portée indicative pour informer les candidats sur le niveau de qualité exigé par le pouvoir adjudicateur. Conformément à l'article R2111-7 du Code de la commande publique, les candidats peuvent proposer des produits ou procédés équivalents aux marques et autres libellés commerciaux ainsi mentionnés. La Ville de Dieppe se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, le délai susmentionné est applicable en fonction de cette nouvelle date. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard à la date limite fixée sur la première page du Règlement de la consultation, une demande écrite au pouvoir adjudicateur via la plateforme internet [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) Une ou plusieurs phases de négociation pourront être entreprises par l'Acheteur public mais le marché pourra être attribué sans qu'une négociation ne soit préalablement réalisée. Les documents composant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sont listés dans le Règlement de la consultation

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/09/2025**